

## Communiqué du SAGES relatif à la séance du CNESER 15 novembre 2022

Le SAGES ne siègera pas à la séance du CNESER du 15 novembre 2022 pour concourir à formuler l'avis du CNESER sur le budget 2023 de l'ESR, notamment pour les raisons suivantes :

- au caractère, hélas habituel, délibérément insuffisant et trompeur des documents remis aux membres du CNESER, et dans un format de fichier destiné à en entraver le traitement numérique, s'est ajouté cette année le refus du gouvernement d'examiner en séance publique à l'assemblée nationale le budget relatif aux établissements universitaires ; nous ne sommes donc pas en état, du fait du gouvernement, de donner un avis pleinement éclairé sur le budget de l'ESR pour l'année 2023
- en dépit des assurances données au SAGES par le ministère de l'ESR de commencer à mettre fin au traitement discriminatoire dont sont victimes les PRAG, les PRCE et les enseignants contractuels en matière de revalorisation des primes (RIPEC), il n'y en a aucune trace dans le budget de l'ESR qui est soumis à notre avis ; les revalorisations prévues pour les PRAG, les PRCE et les enseignants contractuels ne compensent même pas l'inflation !

Pour le SAGES, son président en exercice, Denis ROYNARD, le 14 novembre 2022